

La lettre de l'Observatoire des ambroisies

Point réglementation : quid du fait de rentrer sur la propriété d'une personne lors de ma participation à la lutte contre les ambroisies ?

Dans ce numéro

Point réglementation : quid du fait de rentrer sur la propriété d'une personne lors de ma participation à la lutte contre les ambroisies ?

Ambroisies, Datura, chenilles processionnaires, frelon asiatique... : des fiches pour savoir les reconnaître et agir !

Quelle(s) date(s) exacte(s) pour faucher l'ambroisie ?

La lutte contre les ambroisies qui, rappelle nos enseignements en instruction civique et se souvenant que la constitution pose le principe d'une propriété privée inviolable et sacrée et que, ce faisant, une autre liberté, celle d'aller et venir, n'a pas un caractère général et absolu. C'est ainsi que la jurisprudence rappelle que « la liberté d'aller et venir ne confère pas le droit de passer sans autorisation sur la propriété d'autrui, alors qu'un tel droit ne pourrait résulter que d'une servitude d'origine conventionnelle ou légale »⁽¹⁾. Les projets de travaux sur la loi de modernisation de notre santé de 2016 permettant une telle possibilité de servitude légale n'ayant pas été retenus, il n'existe pas de texte spécifique à cette lutte permettant une exception au principe ci avant rappelé. Il conviendra donc d'avoir l'autorisation du propriétaire avant de s'approcher du sujet suspecté du courroux de trouble à la santé publique.

Commençons par le cas le plus simple : une observation sur le domaine public par tout-un-chacun. **Le fait de pénétrer sur le domaine public ne pose pas de difficulté** (à quelques cas exceptionnels comme notamment les domaines militaires qui constituent des espaces privés du domaine public). La plupart du temps donc le fait d'aller sur le domaine public (routes, parcs, etc ...) pour identifier et signaler l'espèce indésirable est possible. **Il n'en va pas de même pour ce qui est des propriétés privées, qu'elles soient closes ou non closes.**

Pour une observation sur une propriété privée par tout-un-chacun, il faut se

“ La liberté d'aller et venir ne confère pas le droit de passer sans autorisation sur la propriété d'autrui ”

Malgré cela, notons que ce qui vient d'être évoqué n'empêche nullement l'identification, certes moins aisée mais cependant possible, depuis la voie publique qui jouxte un jardin, une friche ou un champ.

Ambroisies, Datura, chenilles processionnaires, frelon asiatique... : des fiches pour savoir les reconnaître et agir !

Afin d'attirer l'attention des collectivités et des professionnels de santé à la problématique ambroisie dans le contexte plus large des espèces nuisibles à la santé humaine qui préoccupent en général ces derniers, l'Observatoire des ambroisies a réalisé un nouveau document de vulgarisation permettant de reconnaître neuf espèces envahissantes nuisibles à la santé humaine (figure 1) : Ambroisie à feuilles d'armoïse, Ambroisie trifide, Chenilles processionnaires du pin et du chêne, Frelon asiatique, Berce du Caucase, Datura stramoine et deux rongeurs aquatiques.

Organisée en 8 fiches à vocation pédagogique, cette brochure a pour objet de fournir aux collectivités et aux professionnels de santé un moyen facile de découvrir quelles espèces envahissantes peuvent représenter un danger pour la santé humaine et des informations pratiques sur la conduite à tenir face à différentes situations d'invasion. Signalons que ce document a reçu le soutien d'estime de nombreux partenaires issus des différents milieux concernés. A diffuser et faire connaître sans modération. Pour l'obtenir, il suffit de le télécharger sur le site ambroisie.info rubrique outils !



Figure 1 - La nouvelle brochure « Espèces envahissantes nuisibles à la santé humaine » créée par l'Observatoire des ambroisies

Quelle(s) date(s) exacte(s) pour faucher l'ambroisie ?

Dans notre [guide de gestion de l'ambroisie en bord de route](#)⁽²⁾, nous préconisons **qu'une seule fauche n'est pas suffisante**. Le meilleur scénario consisterait en **3 passages** :

- une première passe de sécurité au **printemps** (avril-mai-juin) qui n'a pas réellement d'impact sur l'ambroisie souvent trop petite à ce moment mais qui est généralement obligatoire,
- une passe d'entretien en été (fin juillet—août) juste **avant la floraison des fleurs mâles** qui produisent le pollen,
- et une dernière au début de l'automne (fin août-septembre), **avant la floraison des fleurs femelles** qui donnent les graines.

Pour des raisons souvent économiques, il n'est parfois pas possible de réaliser ces trois passages. Comme démontré dans une étude récente⁽³⁾, la meilleure stratégie pour la gestion des populations d'ambrosies dans le temps consiste alors à se focaliser **sur la dernière passe, juste avant la floraison des fleurs femelles**. Ainsi, la plante n'aura pas le temps de repousser et de produire des graines matures avant l'arrivée de l'hiver. Attention cependant à ne pas réaliser cette passe trop tard car des graines déjà matures pourraient alors avoir déjà été produites.

Cette période à laquelle la fleur femelle donne une graine mature est variable d'une année sur l'autre, de telle sorte qu'il est difficile de préconiser une date précise d'intervention de gestion sur les populations.

FREDON Poitou-Charentes et l'Observatoire des ambrosies ont mis en place une expérimentation réalisée en Deux-Sèvres lors de l'été 2017 pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette problématique.

Tout au long de la saison, des fleurs femelles d'ambroisie ont été prélevées sur quatre zones définies : **(A)** fauchée avant floraison (fin juillet) en bord de route, **(B)** fauchée avant grenaison (fin août) en bord de route et deux témoins non fauchées : **(C)** en bord de route et **(D)** dans une parcelle agricole. Les fleurs femelles prélevées tout au long de la saison ont alors été prises en photographie et conservées pour vérifier leur capacité à germer. Le but était alors d'obtenir une frise photographique « type » de la fleur femelle jusqu'à la graine et d'indiquer à quel moment la graine devient mature. Il serait possible alors, sur la base de critères de reconnaissance visuels, de définir une date précise pour lancer les opérations de gestion.

Les résultats obtenus de cette première expérimentation sont plutôt satisfaisants (Figure 2) bien que pour pouvoir les préciser et renforcer notre analyse, il serait utile de répéter cette expérience en démarrant les prélèvements plus tôt dans la saison (dès la formation des premières fleurs femelles). Dans l'objectif de pouvoir extrapoler nos conclusions à d'autres secteurs, il serait nécessaire également de dupliquer ce protocole sur d'autres régions géographiques. Nous lançons donc l'appel aux bonnes volontés pour poursuivre notre expérimentation ! Affaire à suivre...

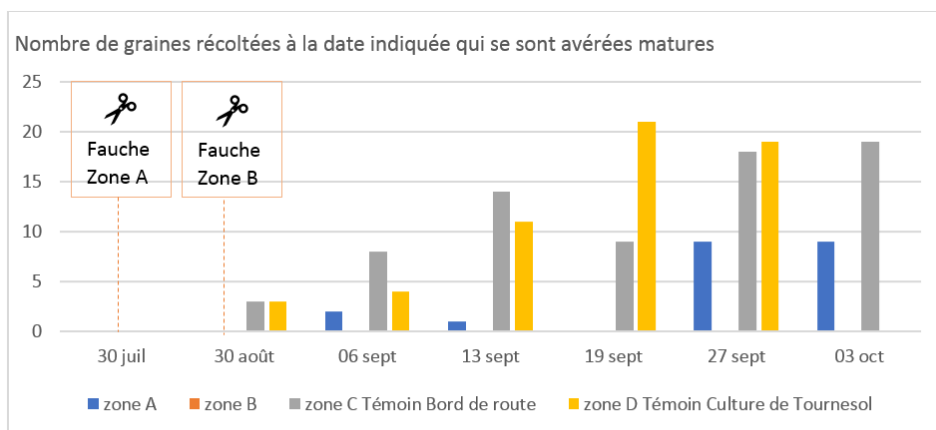


Figure 2 - Nombre de graines matures sur les plants récoltés à différentes dates en fonction des différentes modalités de fauche A, B, C et D

Sources d'information

- (1) CA Besançon, 1^{re} ch. civ., 8 nov. 2006 : Bull. inf., n° 663, 15 juin 2007.
- (2) **CHAUVÉL et al. 2015** [Problématique de la gestion de l'ambroisie à feuilles d'armoise en bord de route.](#)
- (3) **Lommen et al. 2018.** Time to cut : population models reveal how to mow invasive common ragweed cost-effectively. *NeoBiota* **39**:53-78

Actualités

- ♦ 3 au 7 septembre : **congrès international d'Aérobiologie (ICA 2018)** à Parme, en Italie. Deux jours sont consacrés à la présentation de divers travaux sur l'ambroisie. L'occasion pour l'Observatoire de présenter l'organisation de la lutte en France ainsi qu'un poster sur l'Ambroisie trifide.
- ♦ 19 septembre: **4^{ème} journée nationale de la qualité de l'air**. Cette journée a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur ce thème. Pour plus d'informations et/ou pour déposer un projet, rendez-vous sur la page dédiée sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire.
- ♦ 3 octobre : **séminaire annuel du RFSV** (Réseau Français pour la Santé Végétale) sur le thème « La santé végétale dans le concept One Health : quelle contribution ? » Entrée gratuite Agrinaples, 43 Rue de Naples, 75008 Paris, programme sur <http://www.rfsv.fr/moodle/>

Rédaction :

Marilou MOTTET
Sarah LABRUYERE
Olivier PECHAMAT



Contact :

observatoire.ambroisie@fredon-france.org

Tél : +33 (0)7 68 999 350

Retrouvez l'actualité liée à l'ambroisie sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#)



Tous numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)